

# **« Un pouvoir accru de représentation et de décision des femmes élues dans les collectivités territoriales et les intercommunalités »**

**Colloque sur « les collectivités territoriales et les femmes »  
Université de Nantes et Angers - 9-10 septembre 2021**

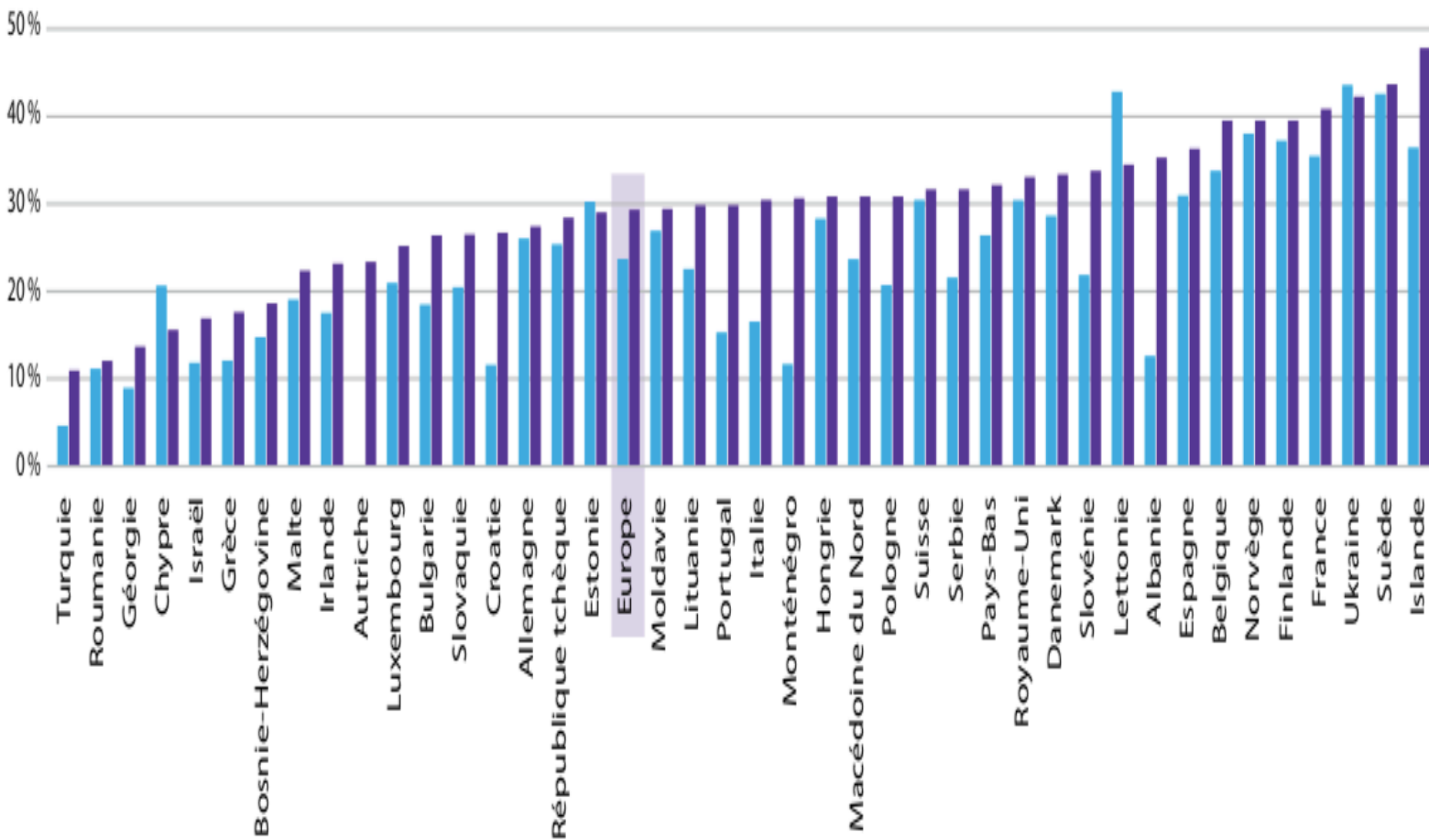


**Isabelle MULLER-QUOY,  
Maître de conférences HDR en droit public - Université de Picardie  
&  
Marie-Christine STECKEL-ASSOUÈRE,  
Maître de conférences HDR en droit public - Université de Limoges**

## Graph. 2

% élues locales par pays en 2008 et en 2019

2008 2019



Source : CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE,  
« Les femmes en politique : tendances locales et européennes », 2019, p.2. 2021, p.3.

# Part des femmes parmi les élus locaux au 1<sup>er</sup> janvier 2021, selon l'âge

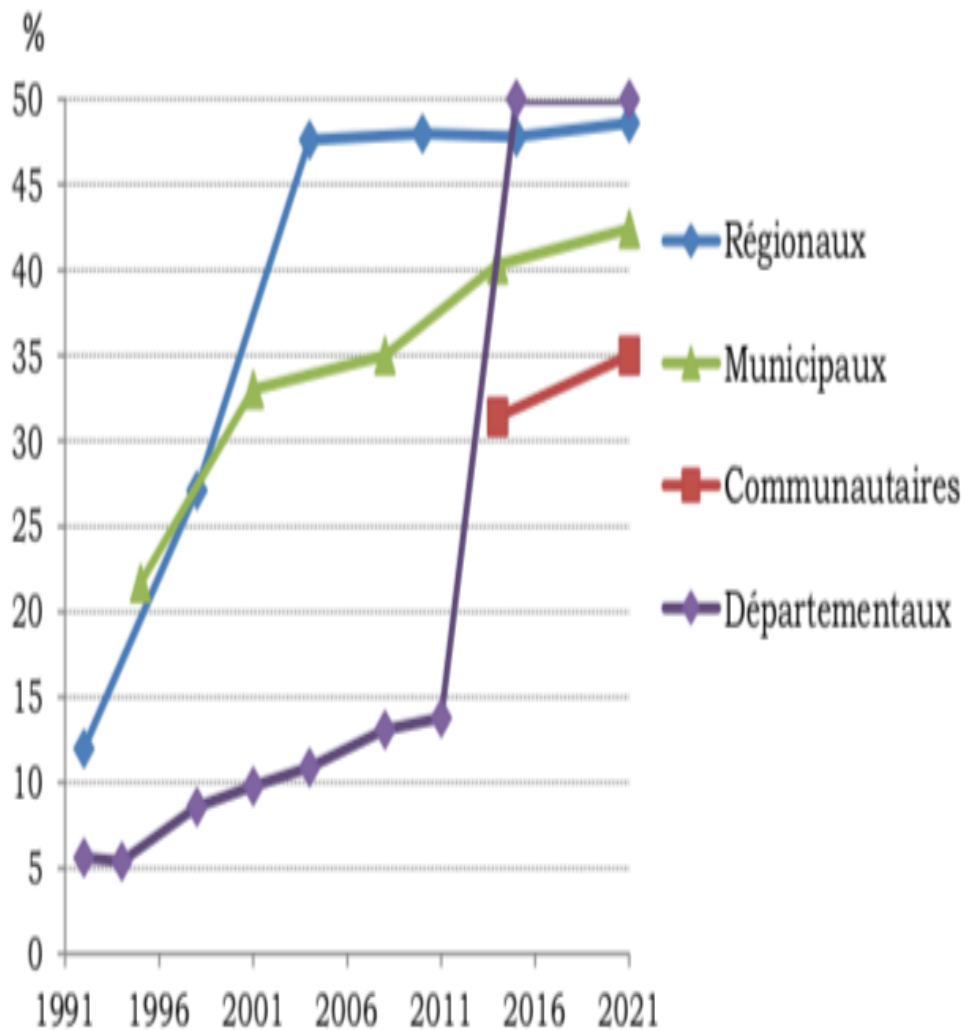
(en %)

Mandats	Âge des élus <sup>(a)</sup>						
	Tous âges	De 18 à 39 ans	De 40 à 49 ans	De 50 à 54 ans	De 55 à 59 ans	De 60 à 64 ans	65 ans ou plus
<b>Ensemble des mandats</b>	<b>41,6</b>	<b>46,0</b>	<b>47,3</b>	<b>44,8</b>	<b>40,9</b>	<b>37,1</b>	<b>33,0</b>
Conseillers régionaux et territoriaux <sup>(b)</sup>	48,1	46,9	52,5	50,6	53,3	44,9	40,3
Dont : présidents	23,5	–	50,0	50,0	–	–	20,0
Conseillers départementaux <sup>(c)</sup>	50,3	48,3	54,5	58,8	60,2	53,7	38,5
Dont : présidents	13,5	–	14,3	33,3	28,6	11,1	4,5
Conseillers communautaires	35,0	44,2	44,6	42,1	36,5	31,5	25,4
Dont : présidents	11,4	8,0	12,2	18,9	13,0	14,3	5,3
Conseillers municipaux <sup>(d)</sup>	42,4	46,1	47,5	45,0	41,3	37,9	34,4
Dont : maires	19,8	25,0	25,3	25,4	22,7	18,4	14,9
1 <sup>ers</sup> adjoints	33,3	37,0	38,9	38,6	32,5	31,8	27,7
2 <sup>es</sup> adjoints	42,3	41,8	48,0	46,1	42,3	40,4	36,4
autres adjoints	44,5	50,1	51,2	49,6	45,0	39,6	35,3
autres conseillers	45,1	46,6	48,7	46,6	44,0	41,5	39,3
Dont : communes de moins de 1 000 habitants	37,6	41,7	41,5	39,2	35,8	34,1	31,2
communes de 1 000 habitants et plus	48,5	53,3	54,7	52,0	47,9	42,5	38,6

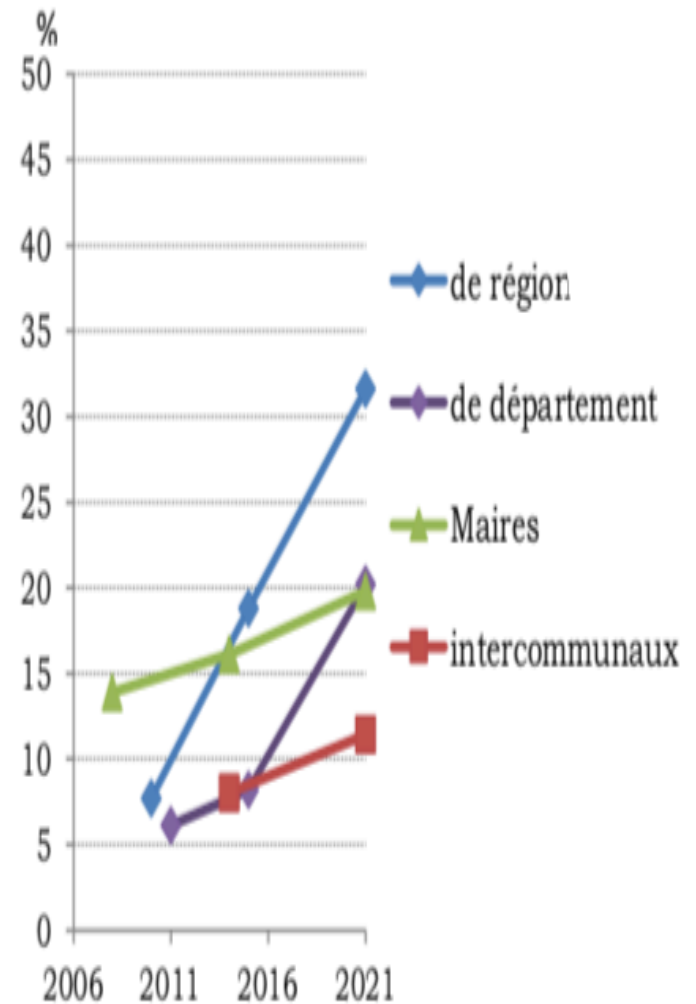
Source : DGCL. Données : ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (répertoire national des élus).

	Élections	Candidatures	Exécutifs
Scrutin de liste	Municipales (moins de 1 000 habitant.e.s) + intercommunales (conseiller.ère.s communautaires des communes de moins de 1 000 habitant.e.s)	Pas de contrainte légale	Pas de contrainte légale
	Municipales (1 000 habitant.e.s et plus) + intercommunales (conseiller.ère.s communautaires des communes de moins de 1 000 habitant.e.s et plus)	Alternance stricte femme-homme*	Maire : Pas de contrainte légale Adjoint.e.s : Nombre égal de femmes et d'hommes Présidence et vice-présidence (EPCI) : Pas de contrainte légale
	Régionales	Alternance stricte femme-homme*	Présidence : Pas de contrainte légale Commission permanente : Alternance stricte femme-homme* Vice-présidences : Nombre égal de femmes et d'hommes
	Européennes	Alternance stricte femme-homme*	-
	Sénatoriales pour les départements élisant 3 sénateur.rice.s ou plus (73 % des sénateur.rice.s)	Alternance stricte femme-homme*	-
Scrutin uninominal	Sénatoriales pour les départements élisant 1 ou 2 sénateur.rice.s ou plus (27 %)	Pas de contrainte légale	-
	Législatives	Retenues financières de l'aide publique accordée aux partis politiques en cas de candidatures non-paritaires (non comprises entre 48 et 52 %)	-
Scrutin binominal	Départementales	Binôme femme-homme par canton	Présidence : Pas de contrainte légale Commission permanente : Alternance stricte femme-homme* Vice-présidences : Nombre égal de femmes et d'hommes

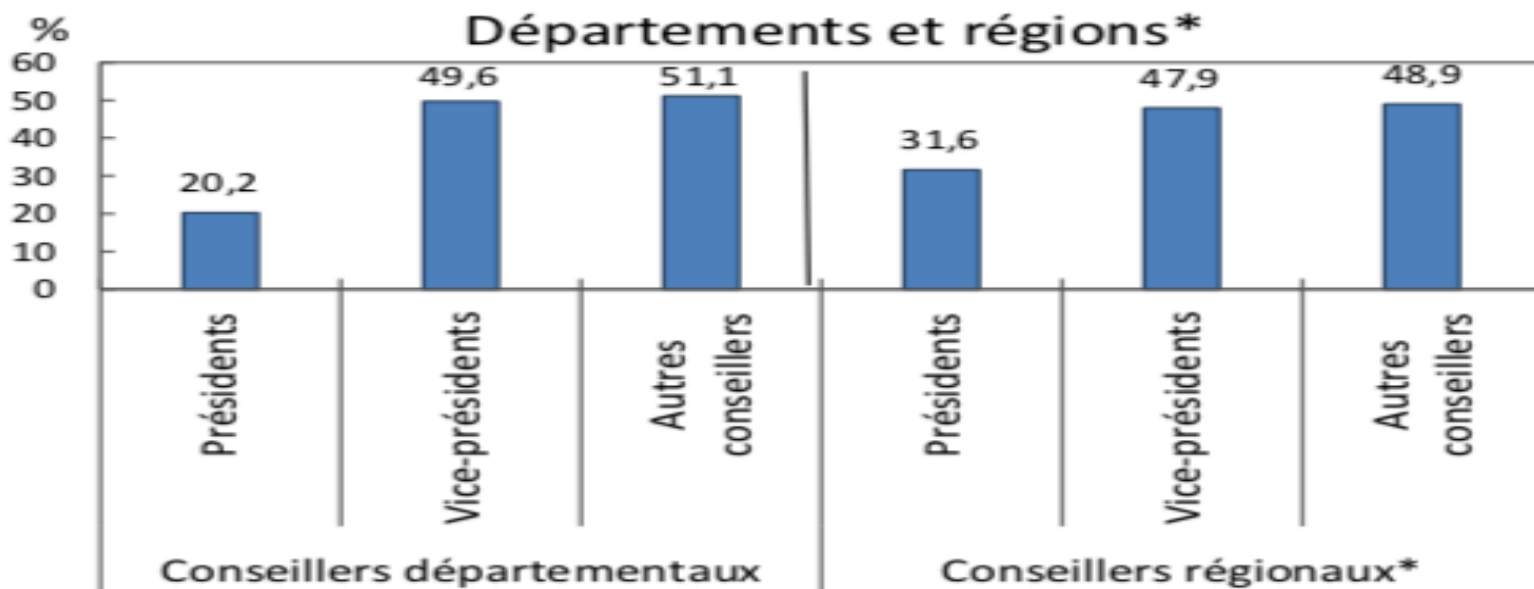
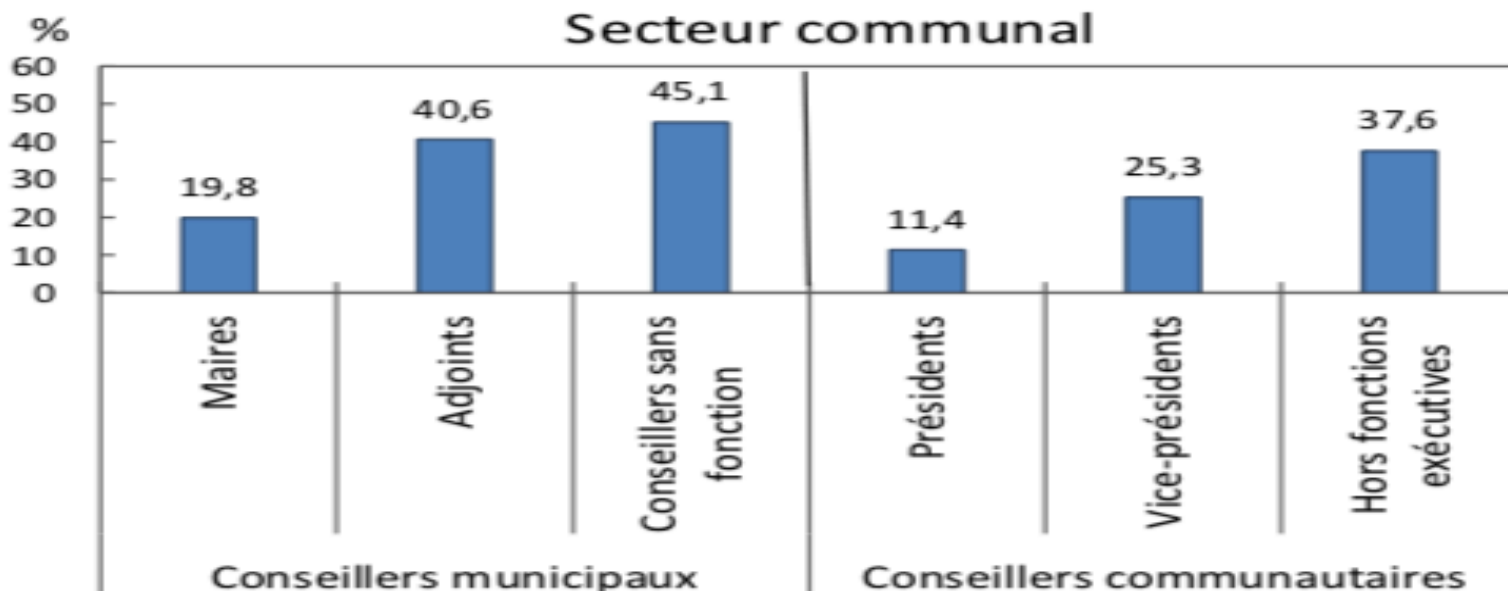
### ...Conseillers



### ...Présidents



Source : DGCL. Données : Ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (application élection et RNE).  
Données 2021 : au 1<sup>er</sup> janvier pour le bloc communal ; au 1<sup>er</sup> août pour les départements et les régions.



*\* Régions et collectivités territoriales uniques (CTU). Les présidents d'organe exécutif sont comptés avec les présidents.*